

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZIGONZALEZ - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheira ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 061-104/16/CT

**■ Avis sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :
Projet de rénovation urbaine du quartier Abeille/ Maurelle / Matagots à La Ciotat
Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de
la Ciotat**

DGDU 16/14633/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la métropole.

La délibération « Projet de rénovation urbaine du quartier Abeille/ Maurelle / Matagots à La Ciotat – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de la Ciotat » satisfait aux conditions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence est donc saisi pour avis du projet de délibération « Projet de rénovation urbaine du quartier Abeille/ Maurelle / Matagots à La Ciotat – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de la Ciotat ».

Présentation du rapport :

La Commune de la Ciotat et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sont toutes deux signataires de la convention ANRU relative au projet de rénovation urbaine du quartier Abeille / Maurelle / Matagots, approuvé en Conseil Communautaire du 18 décembre 2009.

Le Projet a été transféré à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole par délibération de la Ville du 18 décembre 2015 et délibération de la Communauté urbaine du 21 décembre 2015.

Le programme de rénovation urbaine du quartier Abeille / Maurelle / Matagots est en cours de mise en œuvre depuis 2010.

La première étape a consisté à requalifier les infrastructures existantes :

Outre la réhabilitation des logements de l'Abeille, les espaces extérieurs de deux des principales cités du quartier ont été restructurés par des travaux de résidentialisation ambitieux.

Ces quartiers ont ensuite été reliés progressivement entre-eux par l'aménagement de cheminements publics.

Une voie douce partant du quartier a été rénovée et permet une liaison forte au centre ville.

De nouveaux espaces publics ont été créés tels qu'un parc public de 5000 m² dénommé jardin « dei moussi ».

A côté de ces améliorations, les travaux de restructuration du quartier ont débuté par la construction de deux programmes neufs dédiés au relogement des habitants de deux immeubles voués à être démolis. Un bâtiment dénommé « via paprika » de 25 logements a été construit hors du quartier au sein d'une nouvelle

Signé le 24 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

résidence, 37 autres logements neufs dénommés « les hauts de Marbeille » ont été construits sur site en 2014 permettant ainsi le relogement de tous les habitants concernés par le remembrement du quartier.

La démolition de deux bâtiments anciens a eu lieu en 2014 laissant place à une plateforme destinée à recevoir la construction d'une nouvelle centralité de quartier desservie par une future voie et structurée autour d'une place entourée de trois bâtiments comprenant logements mixtes et locaux d'activités.

Cette phase de restructuration doit débuter à partir de septembre 2016 jusqu'en 2019 permettant ainsi de finaliser la métamorphose urbaine du quartier en Pôle de vie doux du nord-est du territoire.

Ainsi, les espaces extérieurs doivent être aménagés et l'équipement sportif en cœur de quartier doit être restructuré. Ces espaces seront à terme gérés par la Ville mais dans un souci de cohérence d'ensemble, il est apparu nécessaire de regrouper les opérations autour d'une maîtrise d'ouvrage unique portée par la Métropole.

Le coût de l'opération (valeur mai 2016) est de 4 523 409,00 euros TTC.

Il est réparti de la façon suivante :

- 118 000,00 euros TTC pour le marché de maîtrise d'œuvre transféré et prestations annexes
- 2 428 270,00 euros TTC pour les travaux relatifs aux aménagements des espaces extérieurs du PRU
- 1 977 139,00 euros TTC pour l'opération concernant le réaménagement du stade Valentin Magri

La répartition financière tiendra compte des participations de l'ANRU, du Conseil régional et du Conseil Départemental dont le montant s'établit à ce jour à 796 033,15 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 23 mars 2016 du Conseil de Territoire Marseille Provence procédant à l'élection du Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- Le projet de délibération « Projet de rénovation urbaine du quartier Abeille/ Maurelle / Matagots à La Ciotat – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de la Ciotat ».

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération portant sur le « Projet de rénovation urbaine du quartier Abeille/ Maurelle / Matagots à La Ciotat – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de la Ciotat ».
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur le projet de délibération portant sur le « Projet de rénovation urbaine du quartier Abeille/ Maurelle / Matagots à La Ciotat – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de la Ciotat ».

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération portant sur le « Projet de rénovation urbaine du quartier Abeille/ Maurelle / Matagots à La Ciotat – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de la Ciotat ».

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Présents	119
Représentés	35
Voix Pour	153
Voix Contre	0
Abstentions	1

Adoptée

S'est abstenu :

Yann FARINA

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER